

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 12 février 2026**

L'An Deux Mil Vingt-Six, le 12 février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Sébastien LENOIR, M. Nicolas DESANDERE, M. Serge MINERVINI, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Laetitia WATTIER, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.

Absent : M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR

Monsieur Pascal MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2026-08	<p><b><u>Vote du compte financier unique 2025</u></b></p> <p>M. le maire a quitté la séance, et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge MINERVINI ;  <u>Rapporteur</u> : Monsieur Serge MINERVINI  <u>Débat</u> : Le CFU est présenté et résumé par le président de séance.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  <b>par 10 voix Pour</b>  Aucune observation n'a été faite par les membres du conseil Municipal.</p>
2026-09	<p><b><u>Affectation du résultat</u></b></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Vu l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 152 991.78€,  Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2025 pour un montant de 32 500€ en dépenses d'investissement.</p> <p>Le Conseil Municipal décide de reprendre les soldes excédentaires :  Art. R001 : 152 991.78€  Art. R002 : 115 875.49€</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité</p>
2026-10	<p><b><u>Proposition d'achat d'une bande de terrain (C866) à la Commune</u></b></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a été sollicitée par les propriétaires voisins du verger communal. Ils souhaitent faire l'acquisition d'une bande de terrain communale des parcelles C n°866 et n°869 (terrain du verger communal), le long de leur propriété, pour un montant proposé de 20 000€.</p> <p>La bande de terrain de 6m de large, pour une contenance d'environ 300m<sup>2</sup> est déjà matérialisée.  La clôture du verger a été installée en ce sens.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition par la commune des parcelles C n°866 et n°869 a fait l'objet d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la création d'un verger. Selon la réglementation, seul 10 à 20% des parcelles peut avoir une destination autre que celle prévue dans la procédure de DUP.</p> <p>Le parking sur l'avant du terrain resterait à la commune. La vente se ferait par acte administratif.  Un géomètre a été mandaté afin de borner le terrain.</p>
2026-11	<p><b><u>ILEP - Règlement intérieur 2026 pour l'accueil de loisirs de Fournival</u></b></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur le Maire</p>

	<p><u>Débat</u> : Monsieur le Maire présente la proposition de règlement intérieur du prestataire ILEP pour l'accueil de loisirs de Fournival.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  <b>Approuve</b> le règlement intérieur 2026 du prestataire ILEP pour l'accueil de loisirs de Fournival qui n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.</p>
2026-12	<p><b><u>Convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental - Travaux d'aménagement des trottoirs rue des Avesnes RD55 et travaux d'aménagement de sécurité routière RD55, Le Plesseret</u></b></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur François DECOOPMAN</p> <p><u>Débat</u> : Monsieur François DECOOPMAN expose au Conseil municipal que les travaux <b>d'aménagement de trottoirs PMR, rue des Avesnes, sur la RD55</b> et la <b>création d'un ralentisseur « type surélévation de chaussée »</b>, <b>Le Plesseret</b> sur la <b>RD55</b> ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental.</p> <p>Le projet consiste, à aménager l'entrée de la rue du château d'eau venant de Saint Just en Chaussée, par un ralentisseur « type surélévation de chaussée ».</p> <p>Pour la Rue des Avesnes, le projet consiste en la création de trottoirs au normes PMR, en stabilisé avec les entrées véhicule en enrobés.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune :  <b>S'engage</b> à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées  <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage</p>
2026-13	<p><b><u>Aménagement de sécurité routière RD55, Le Plesseret et aménagement de trottoirs PMR rue des Avesnes - demande de DETR</u></b></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur François DECOOPMAN</p> <p><u>Débat</u> : Vu le projet initial de travaux et aménagements de voirie pour la sécurité routière incluant un mini giratoire,  Vu l'avis défavorable du Bureau de Sécurité Routière du Département pour la création d'un mini giratoire prévu à la sortie de la rue du château d'eau, au carrefour direction Fournival,  Vu l'impossibilité technique pour la création de ce mini giratoire,  Vu le plan de financement prévisionnel de l'AMO pour les travaux d'aménagement de trottoirs PMR, rue des Avesnes, et la création d'un ralentisseur « type surélévation de chaussée » RD55, Le Plesseret.  Considérant la modification du projet initial, il convient de redéposer une nouvelle demande de subvention.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  - <b>Acte</b> le montant prévisionnel de l'opération estimé à 213 830€ HT  - <b>Sollicite</b> à cet effet auprès des financeurs (ETAT) une aide au taux maximum ;</p>
2026-14	<p><b><u>Aménagement de sécurité routière RD55, Le Plesseret et aménagement de trottoirs PMR rue des Avesnes - demande de subvention au Conseil Départemental</u></b></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur François DECOOPMAN</p> <p><u>Débat</u> : Cette délibération fait l'objet du même débat que la délibération précédente.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  - <b>Acte</b> le montant prévisionnel de l'opération estimé à 213 830€ HT  - <b>Sollicite</b> à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental ;</p>

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Régis VAN DE KERCKHOVE	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Axel VAN LOOY
					Pouvoir à M Sébastien LENOIR
Serge MINERVINI	Aurélie MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	

